CHAMPIONNAT DE BÛCHERONNAGE 10. CHAMPIONNAT SUISSE







www.championnat-de-bucheronnage.ch















Table des matières

1.	Conditions générales	page 4
2.	Les disciplines des championnats	page 4
3.	Système d'évaluation des performances des concurrents	page 5
4.	Classements	page 5 - 6
5.	«Coupe» du changement de chaine	page 6



Le règlement en vigueur pour les championnats de bûcheronnage est téléchargeable sur le site : www.holzhauerei-wettkampf.ch/meisterschaften/reglemente



1. REGLEMENT GENERAL DU 10e CHAMPIONNAT SUISSE DE BÛCHERONNAGE

Par principe, les termes de ce règlement, les instructions données par les juges et les lignes directrices en matière de sécurité de la SUVA s'appliquent au championnat suisse.

Le championnat a pour but de promouvoir les compétences professionnelles, l'émulation sportive et l'amitié parmi les membres du personnel forestier. C'est aussi l'occasion d'informer le public des travaux réalisés en forêt.

La manifestation se déroule sous le patronage de l'ASF/VSF, elle doit s'organiser de manière autonome et s'autofinancer. L'ASF ne prend, en cas d'un éventuel déficit, aucune garantie de déficit. Le Swiss Sponsor Pool règle le financement à 100 %.

Durant le championnat, les concurrents et les juges doivent porter un équipement adéquat en accord avec les règles de sécurité en vigueurs. Sont à porter en particulier: casques (avec protection auditive et protection du visage), gants, pantalons de sécurité, etc. Chaque concurrent doit avoir sur lui une trousse de premiers secours.

Le concurrent doit passer toutes les disciplines de la compétition avec une et même tronçonneuse. Les tronçonneuses ainsi que les dispositifs de coupe seront contrôlés et marqués avant la compétition. Tout concurrent ayant intentionnellement utilisé un équipement modifié sera disqualifié. (Et ce même si cette modification n'a pas été constatée lors du contrôle technique).

En cas de défaillance de la machine lors de la compétition, le concurrent peut être autorisé, avec l'accord du jury, à utiliser une machine de même type pour continuer la compétition. Les tronçonneuses doivent être équipées d'origine. Un maximum de 3 plateaux / guides-chaine) et 4 chaînes pourront être utilisés.

La longueur de chaque dent de coupe doit être d'au moins 3 mm, mesurée à la partie la plus courte de celle-ci.

Le concurrent doit lui-même une assurance accident personnelle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Tous les concurrents doivent s'acquitter d'une taxe d'inscription. L'inscription est valable dès réception des frais d'inscription. Si le concurrent ne se présente pas, il n'a aucun droit de réclamer le remboursement des frais d'inscription. Les frais d'inscription serviront exclusivement aux frais d'organisation du championnat ou à l'achat de prix. S'il reste après le championnat un excédent financier, c'est le Swiss Sponsor Pool qui aura à gérer l'argent restant.

La taxe d'inscription sera fixée avant le championnat par le CO en commun accord avec l'ASE.

Le port de vêtement et casques avec encart publicitaires, par les concurrents et le personnel auxiliaire, n'est autorisé qu'avec l'accord du Comité Organisateur. Le Swiss Sponsor Pool détient 100 % des droits publicitaires.

Le championnat se déroule à chaque fois sur deux jours: à l'abattage de l'arbre (3 et 4 juillet) ainsi que pour les autres disciplines (20 et 21 août). Les numéros de départ étant tirés au sort, des souhaits de date ne pourront pas être pris en considération.

Si un concurrent se blesse pendant la compétition, c'est un médecin ou le jury qui décidera s'il peut continuer les épreuves. En cas d'arrêt de la compétition, seuls les points obtenus avant la blessure seront pris en compte pour le classement.

Si malgré de mauvaises conditions météo (vent) le Jury décide de poursuivre l'épreuve d'abattage; aucune possibilité de déposer une réclamation concernant l'influence du vent sur le championnat ne sera possible.

2. LES DIFFERENTES EPREUVES DU CHAMPIONNAT

Le championnat couvre les disciplines suivantes:

En forêt

- Abattage de l'arbre (chaque concurrent faconne son arbre complètement!)

Sur les lieux du championnat à Lucerne

- Changement de chaîne (démontage et remontage du système de coupe)
- Coupe combinée sur chevalet
- Coupe de précision (sur planche)
- Ebranchage (discipline finale)
- Relais cantonaux (10 équipes cantonales peuvent s'inscrire) Discipline testée pour le Championnat Suisse 2015

3. SYSTEME D'EVALUATION DES CONCURRENTS

Les connaissances techniques des concurrents sont mises en exergue par les résultats obtenus lors de la compétition. Pour de bonnes performances (précision, rapidité, qualité), le concurrent accumule des points. Si par contre sa performance est mauvaise ou insatisfaisante (non-respect des règles de sécurité, dommages aux bois, etc.), il sera pénalisé en fonction des erreurs. Les points de pénalités peuvent être déduits plusieurs fois dans le cas d'erreurs qui se répètent (non-respect des règles de sécurité).

Cependant, le plus mauvais score est zéro, il n'y a pas de cotation négative. Les points attribués seront inscrits dans le protocole. Le résultat sera confirmé par la signature de l'arbitre.

4. CLASSEMENT

A) Participant au championnat suisse

Les classements suivants sont effectués:

- Classement individuel
 - Sur tout le championnat (les 5 disciplines)
 - Dans les disciplines
- Classement par cantons
 - Avec les points accumulés dans les 5 disciplines par les 3 meilleurs concurrents d'un canton, un classement cantonal sera établi (U24 inclut)

B) Classement U24

- Classement individuel
 - Sur tout le championnat (les 5 disciplines)
 - Par épreuves

Nouveau

C) Relais cantonaux (discipline « test » se déroulant après les 5-épreuves/disciplines et avant la proclamation du classement)

 Sur tout le parcours d'habileté avec 4 passages (certains concurrents peuvent partir à deux reprises)

Classement en cas d'ex aequo

Classement individuel

a) Sur tout le championnat

- 1. Le concurrent avec le moins de points de pénalités
- 2. Le concurrent ayant obtenu le meilleur score en forêt (l'abattage de l'arbre)

b) Par épreuve, U24 inclut

Abattage de l'arbre:

- 1. Totalité des points selon le tableau 3
- 2. Meilleur temps en minutes + secondes

Ebranchage:

- 1. Meilleur temps tableau 16
- 2. Le concurrent avec le moins de points de pénalités

Changement de chaine:

Meilleur temps, tableau 9 (épaulement)

Coupe de précision:

- 1. Totalité des points, tableau 15 (épaulement)
- Coupe combinée:
- 1. Totalité des points, tableau 12
- 2. Meilleur temps, tableau 10
- 2. Meilleur temps, tableau 13

- Classement par cantons
 - Ceux avec le moins de points de pénalités

c) Relais cantonaux (règlement selon l'ialc «relais nationaux»)

- 1. Ceux avec le moins de points de pénalités, tableau 17
- 2. Meilleur temps en minutes +secondes

Prix

- Pour le classement A+ B des médailles seront distribuées.
- Pour le classement C, des médailles pour les places 1 à 3 (chaque équipe pour chaque concurrent) seront distribuées et en plus pour chaque concurrent un petit don en nature en guise de remerciement.



5. LA COUPE DU CHANGEMENT DE CHAINE

La Coupe du changement de chaîne sera l'animation de soirée au salon Grizzly à l'expo forestière.

Jeudi 20 août (présélection) et vendredi 21 août (finale)

Tout nouveau, tout fou! Deux concurrents, deux tronçonneuses, deux tables, deux chronomètres, mais un seul temps!!! Le kick adrénaline ultime pour les cracks!

- Rèalement selon l'ialc discipline «Préparation de la tronconneuse»!
- Prix: Première place: tronçonneuse, places 2 à 6 dons en nature
- Inscription jusqu'au 1er juin sur notre page internet www.holzhauerei-wettkampf.ch ou pendant les ou pendant les jours de compétition.

Nous nous réjouissons de vous voir! CO championnat de bûcheronnage, CS 2015



Nous vous souhaitons des concours intéressants et empreint de Fair-play lors

des championnats suisse de bûcheronnage professionnel

20 et 21 août 2015 dans le cadre de foire forestière

Rendez-nous visite sur notre nouvelle page internet www.championnat-de-bucheronnage.ch

